

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de
BESANCON

CANTON de
BESANCON – EST

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

2024-25 Règlement des salles communales

Séance du 27 mai 2024

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 6 juin 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 23
mai 2024

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mai

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme
GUILMAILLE, , M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT,
Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, Mme RUISSEAUX, M.
VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: M. HEQUETTE (pouvoir à M. ALLAIN), M. BOURGON (pouvoir
à M. FREZE).

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame RAHON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les documents faisant office de règlements des
différentes salles communales destinées à la location ont bientôt 20 ans. Il rappelle que cette refonte
concerne le bâtiment de l'Amitié (étage), la multi activité, le Gymnase et la salle des fêtes (salle
d'animation).

La municipalité propose donc de réactualiser ces documents en s'inspirant :

- de l'évolution des bâtiments liée aux rénovations ;
- des besoins et pratiques des administrés et associations en termes de location/réservation ;
- de l'évolution de nos outils (logiciel de réservation et d'établissements des contrats de location/état
des lieux) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux projets de règlement
des salles.

Thise, le 27 mai 2024,
Le Maire, Pascal DERIOT